

[INTERNET] objet « projet de classement - arbres remarquables »

Sujet : [INTERNET] objet « projet de classement - arbres remarquables »

De : Lirou 7896 <alainarmouet@gmail.com>

Date : 11/10/2023 22:21

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

J'apporte mon soutien plein et entier aux projets d'identification en tant que sites classés du Cormier de Chamier à AZAY-LE-BRÛLÉ, du Chêne du pigeonnier de Pouzay à BECELEUF et du Chêne dit de « Robert le Chouan » à SAINT-PARDOUX-SOUTIERS.

Voilà une jolie preuve que certaines personnes ont pris conscience que les arbres ne sont pas de simples choses posées là pour ne servir que de piquet, de barrière et de réserve de combustible que l'on peut tailler, blesser et brûler sans le respect et l'amour que l'on doit aux êtres vivants.

Je ne doute pas que l'application des lois qui aujourd'hui gouvernent, protègent et célèbrent l'Arbre participera à l'examen des valeurs, des croyances, des privilèges et des pouvoirs que les hommes de notre civilisation se sont forgés et accordés vis-à-vis de nos frères non-humains.

Merci à Madame Turpaud-Gouband, Mesdames et Messieurs de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et à Madame la préfète des Deux-Sèvres de bien vouloir faire avancer ces dossiers dans ce sens.

À Messais, commune de Moncoutour le 11 octobre 2023,

Alain Armouet

Sujet : [INTERNET] Arbres centenaires 79

De : Léa Collober <leacollober@gmail.com>

Date : 23/10/2023 16:37

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au classement de ces 3 arbres centenaires demandé par l'association Deux-SèvresNature Environnement :

- le cormier à Azay le brûlé
- le chêne du pigeonnier à Béceleuf
- Robert le Chouan à Saint Pardoux soutiers

Ces 3 vieux arbres font partie intégrante de notre patrimoine naturel et il est de notre responsabilité de les protéger pour les générations futures.

Cette demande de classement constitue une protection pérenne face aux enjeux actuels autour des arbres (abattages, dérèglement climatique...)

Le sens de l'histoire est de protéger ces ancêtres qui ont vus passer les générations d'habitants des deux sèvres.

Cordialement,

Collober Léa

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique relative au classement de 3 arbres remarquables

De : Jean COLLON <jean.collon@orange.fr>

Date : 23/10/2023 20:50

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Déposition de Gâtine-Environnement

Hôtel de ville

1 rue de la Citadelle

79200 Parthenay

Nous soutenons totalement les 3 projets de classement suivants tels qu'indiqués dans le dossier d'enquête :

"Projets de classement de 3 arbres au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement :

- Le cormier de Chamier à AZAY-LE-BRULE
- Le chêne du pigeonier de Pouzay à BECELEUF
- Le chêne dit de "Robert le Chouan" à SAINT-PARDOUX-SOUTIERS"

Nous relevons que 2 de ces arbres sont situés sur le territoire de Gâtine Poitevine et du projet en cours de Parc Naturel Régional (St Pardoux et Beceleuf) , le troisième à Azay-Le-Brûlé étant à proximité immédiate.

Nous espérons donc un avis favorable au classement de ces 3 arbres qui sont des valeurs patrimoniales fortes de notre territoire.

Pour l'Association Gâtine-Environnement

Jean COLLON, secrétaire

jean.collon@orange.fr

Sujet : [INTERNET] Arbre remarquables azay beceleuf saint pardoux

De : manuel coussy <manuelagage.pro@gmail.com>

Date : 23/10/2023 18:18

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au classement de ces 3 arbres centenaires (le cormier d'Azay le brûlé, le chêne du pigeonnier de Béceleuf, et le chêne Robert le Chouan de Saint Pardoux Soutiers) demandé par l'association DSNE.

Ces arbres font partie intégrante de notre patrimoine naturel Deux-sévrien et il est de notre devoir de les protéger pour les générations futures.

Cette demande de classement constitue une protection forte face aux enjeux actuels autour des Arbres.

De part leur grand âge, ils ont vu passer les époques et l'histoire, ils sont le symbole de notre héritage paysager

Mr COUSSY Manuel



Mr COUSSY Manuel

Sujet : [INTERNET] Cormier remarquable - Azay-le-Brûlé

De : <ericb23@wanadoo.fr>

Date : 24/10/2023 07:07

Pour : <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour

Cette initiative de classement est plus qu'utile pour protéger ces trois arbres qui ont un intérêt patrimonial. Le cormier de Chamier est un des rares de son essence à avoir cet âge et cette envergure. Par ailleurs, les cormiers qui étaient très présents dans nos campagnes ont peu à peu disparu et il devient essentiel d'en replanter. Je suis membre de l'association Azay Patrimoine et Paysages, nous avons fait en 2022 une manifestation autour de cet arbre. Nous avons pu découvrir ses qualités avec un expert mais aussi l'attachement des propriétaires à sa présence. Car n'est-ce pas là l'essentiel de ce classement, montrer que l'arbre, être vivant, participe à nos paysages et à notre imaginaire ? Avec cette préservation, l'Etat incitera au respect, nous apprendra à les regarder différemment et nous interrogera sur nos pratiques. Le cormier ce Chamier est unique et j'espère que cette initiative de classement ira au bout, ce sera une richesse de plus reconnue sur notre commune.

Bien cordialement

Eric Brochard

— Pièces jointes : —

20220514_145737.jpg

5,5 Mo